

SOUS EMBARGO JUSQU'AU:

11 Mars 2020 (3:00 Heure Normal de l'Est)

L'ETAT DE DROIT RECULE A TRAVERS LE MONDE POUR LA TROISIEME ANNEE CONSECUTIVE

L'Indice sur l'Etat de Droit du WJP 2020 pointe une tendance négative soutenue en direction d'un état de droit plus faible à travers le monde

Les Droits Fondamentaux, les Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement et l'Absence de Corruption sont au premier rang des catégories avec le plus fort recul dans le rapport mondial

WASHINGTON, DC (11 Mars 2020) – Le World Justice Project (WJP) publie aujourd'hui son *Indice sur l'Etat de Droit 2020*, son rapport annuel établi à partir de plus de 130,000 sondages auprès de ménage et 4,000 sondages auprès d'experts.

L'Indice sur l'Etat de Droit mesure la performance en terme d'état de droit dans 128 pays réparties entre huit facteurs : Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement, Absence de Corruption, Gouvernement Ouvert, Droits Fondamentaux, Ordre et Sécurité, Application des Règlements, Justice Civile et Justice Criminelle.

Tendances Globales

Plus de pays ont reculé au lieu de s'améliorer en terme de leur performance sur l'état de droit pour la troisième année consécutive, accentuant une pente négative en direction d'un affaiblissement et une stagnation de l'état de droit à travers le monde. La plupart des pays ayant enregistré un recul en terme d'état de droit dans l'Indice 2020 avaient aussi enregistré un recul l'année précédente, indiquant une tendance à la baisse persistante. Cela s'est vu particulièrement pour le facteur mesurant les Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement.

Ces baisses sont généralisées, et se reflètent aux quatre coins du monde. Dans chaque région, une majorité de pays a enregistré un recul ou aucun changement dans leur performance globale en terme d'état de droit depuis *l'Indice sur l'Etat de Droit du WJP 2019*.

Au niveau mondial, les pays ont enregistré leurs plus gros reculs au fil des dernières années en matière de Droits Fondamentaux (54 pays ont reculé, 29 se sont améliorés), Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement (52 pays ont reculé, 28 se sont améliorés), et Absence de Corruption (51 pays ont reculé, 26 se sont améliorés). Ceci n'est pas une nouvelle tendance ; les données du WJP montrent que les trois mêmes facteurs ont enregistré le plus gros recul au cours des cinq dernières années. Le facteur Droits Fondamentaux accuse le plus fort recul avec 67 pays enregistrant une baisse de leur score depuis 2015.

Le facteur Justice Civile enregistre la tendance la plus positive au cours de la dernière année, avec 47 pays ayant progressé contre 41 ayant reculé. Depuis 2015, l'Application des Règlements reste le facteur ayant enregistré la tendance la plus positive, avec 65 pays ayant progressé contre 29 ayant reculé.

« Ce que nous observons est une érosion continue des dimensions fondamentales de la gouvernance responsable touchant les démocraties comme les dictatures, » observe Elizabeth Andersen, Directrice Exécutive du WJP. « Ceci constitue la troisième année consécutive pour laquelle nos données indiquent que l'état de droit a reculé au niveau mondial, y compris chez les pays les plus performants et qui avait servis de bons exemples et de porte-paroles pour ces normes à travers le monde. Cette absence de leadership contribue à la propagation d'un malaise de l'état de droit. »

Faits Marquants par Pays

Le Danemark, la Norvège et la Finlande sont au sommet du classement de l'*Indice sur l'Etat de Droit du WJP* en 2020. Le Venezuela, RB ; le Cambodge et la République Démocratique du Congo ont obtenu les scores les plus faibles—de même manière qu'en 2019.

NOTES AUX EDITEURS: LES PROFILES INDIVIDUELS DE CHAQUE PAYS, AINSI QUE LES SCORES ET CLASSEMENTS POUR CHAQUE CATEGORIES SONT DISPONIBLES EN TELECHARGEMENT ICI: [INDICE SUR L'ETAT DE DROIT DU WORLD JUSTICE PROJECT 2020](#)

Les pays dans le top dix de l'Indice en terme de score global sur l'état de droit demeurent inchangés depuis notre dernier rapport en 2019. Cette année, pour la première fois, les Etats Unis sortent du top 20, à la faveur de l'Espagne. La France a reculé de la 17^e à la 20^e place, tandis que Singapour échange sa place avec le Royaume Uni, passant de la 13^e à la 12^e place.

Les pays ayant enregistré la plus grande marge de progression en terme d'état de droit sont l'Ethiopie (progression de 5.6% en terme de score, induit principalement par des gains en terme de Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement et Droits Fondamentaux) et la Malaisie (5.1%, induit principalement par des gains en terme de Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement, Droits Fondamentaux et Application des Règlements).

« De récentes transitions de pouvoir dans ces pays ont conduit à des reformes et donné espoir aux citoyens, ce que nous commençons à voir dans nos données. Cela démontre à quel point la volonté politique est importante, » dit Andersen. « Ce qui suit est l'étape clé de l'implémentation, ce qui servira de baromètre pour voir si ces dirigeants sauront donner suite à leurs promesses et garder le cap afin de continuer ce progrès. »

La tendance la plus négative en terme d'état de droit a été recensée au Cameroun (-4.4%, induit principalement par des scores à la baisse en terme d'Ordre et Sécurité et Droits Fondamentaux) et en Iran (-4.2%, induit principalement par des scores à la baisse en terme de Justice Criminelle)

Au cours des cinq dernières années, les pays ayant enregistré les plus forts pourcentages de baisse annuels ont été l’Egypte (-4.6%), le Venezuela, RB (-3.9%), le Cambodge (-3.0%), les Philippines (-2.5%), le Cameroun (-2.4%), la Hongrie (-2.1%) et la Bosnie et Herzégovine (-2.1%).

La baisse la plus significative en terme de score au cours des cinq dernières années a été le score de l’Egypte et de la Pologne en termes de Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement, avec en moyenne une baisse annuelle de -8.5% et -6.8%, respectivement.

Les pays avec la meilleure performance dans chaque région sont : le Népal (Asie du Sud), la Géorgie (Europe de l’est et Asie Centrale) ; la Namibie (Afrique Sub-Saharienne) ; l’Uruguay (Amérique Latine et Caraïbes) ; les Emirats Arabes Unis (Moyen Orient et Afrique du Nord) ; la Nouvelle-Zélande (Asie de l’Est et Pacifique), et le Danemark (Europe de l’Ouest et Amérique du Nord, définit comme UE + AELE + Amérique du Nord).

« L’état de droit n’est pas qu’une question de juges et d’avocats, » selon William H. Neukom, Fondateur et PDG du WJP. « C’est la pierre angulaire de communautés de paix, d’équité et d’opportunité. Nous sommes tous partis prenants de l’état de droit et par conséquent nous avons tous un rôle à jouer dans sa préservation. L’Indice 2020 démontre que nous avons du pain sur la planche. »

Le rapport 2020 complet—avec visualisation de données en ligne et options de téléchargement— sera disponible le 11 Mars sur : www.worldjusticeproject.org/2020-Index

A PROPOS DE L’INDICE SUR L’ETAT DE DROIT DU WJP

L’Indice sur l’Etat de Droit du WJP est la principale source de données originales et indépendantes sur l’état de droit. L’Indice couvre maintenant 128 pays et juridictions, et s’appuie sur plus de 130,000 sondages auprès de ménage et 4,000 sondages auprès de juristes et d’experts afin de mesurer comment l’état de droit se vit et se perçoit à travers le monde. L’Indice fournit des informations actualisées et fiables aux responsables politiques, aux organisations de la société civile, aux universitaires, aux citoyens, et aux juristes, parmi d’autres, et a été créé dans l’intention d’encourager des reformes politiques, de guider le développement de programmes et d’informer la recherche afin de consolider l’état de droit.

A PROPOS DU WORLD JUSTICE PROJECT:

Le World Justice Project® (WJP) est une organisation indépendante et pluridisciplinaire impliquée dans le développement de l’état de droit dans le monde entier. Une application efficace de l’état de droit permet de limiter la corruption, de combattre la pauvreté et la maladie et protège les populations des injustices, qu’elles soient à petite ou grande échelle. Il sert de fondation aux communautés de paix, d’opportunité et d’égalité, en catalysant le développement, l’établissement d’un gouvernement responsable et le respect des droits fondamentaux.

Le World Justice Project, définit l’état de droit comme un système durable de lois, d’institutions, de normes et d’engagement communautaire qui produit : un système de rendement de comptes, des lois

justes, un gouvernement ouvert, et une justice accessible. Apprenez en plus sur nos quatre principes universelles et notre travail sur : www.worldjusticeproject.org

CONTACT PRESSE:

press@worldjusticeproject.org

+1 (206) 792-7676